

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-12

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2026-427-12 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin :

De retirer le lot 6 686 799 de la zone I-5 et de l'inclure dans la zone M5 ainsi que d'ajouter des dispositions supplémentaires reliées aux usages C2-3 et C2-4 (303 rue Lampron).

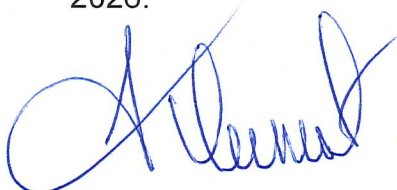
La municipalité tiendra, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, **le 2 novembre 2026 à 18h30**, à l'hôtel de ville, au 541 rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement numéro 2026-427-12 peut être consultés au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ou sur le site internet.

**FAIT ET DONNÉ** à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2026.

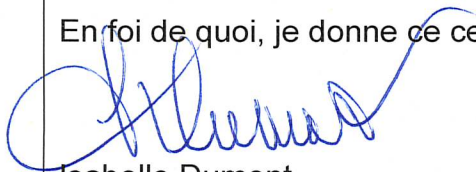


Isabelle Dumont  
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION  
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 7<sup>e</sup> jour d'octobre 2026 et dans le journal le Villajoie.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre 2026.



Isabelle Dumont,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière, g.m.a., niv.1